AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 12 novembre 2024, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 768-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 768 RELATIF À LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS POUR MODIFIER LES HEURES AUXQUELLES IL EST INTERDIT DE SE TROUVER DANS LES PARCS ET PLATEAUX SPORTIFS EXTÉRIEURS

Ce règlement modifie les heures auxquelles il est interdit de se trouver au Parc Dion, soit de 22h à 7h, plutôt que de 23h à 7h.

Une copie du règlement est disponible à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse http://www.valdavid.com/publications/.

Ce règlement entre en vigueur en date du présent avis.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 13 novembre 2024

(Signé Carl Lebel)

_____

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint